

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Oui. Une offre de subvention de \$75,700 a été annoncée le 10 novembre 1971; a) Une entente aux termes de la loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a été conclue le 6 octobre 1971 entre le gouvernement du Canada et le requérant à l'égard d'un établissement à Arnprior, agglomération située dans la zone spéciale de Renfrew-Pembroke en Ontario; b) Un premier versement a été effectué en avril 1972 au montant de \$58,189; c) F. Fassbender; J. Smeaton; W. Holmes; d) Selon la loi sur les sociétés commerciales de l'Ontario, les noms des actionnaires ne peuvent être divulgués; e) Sans objet; f) 32; g) 15; h) Pour l'octroi de subventions, le ministère s'intéresse avant tout au nombre d'emplois créés par la mise en œuvre d'un projet donné et non à la situation globale de l'emploi au sein de la société intéressée. Par conséquent, on ne dresse pas de relevés exacts à cet égard; i et j) On ne peut dévoiler le montant total des capitaux et la part des capitaux du requérant sans divulguer des renseignements fournis par le requérant à titre confidentiel. Cependant, le coût d'immobilisation admissible sur lequel est fondée l'offre de subvention est de \$117,000 et, aux termes des règlements sur les subventions au développement régional, la mise de fonds du requérant doit représenter au moins 20 p. 100 de ce montant dans tous les cas; k) En activité; l) Le 11 janvier 1971.

MEER—LA SUBVENTION AU SHUFFLEBOARD
INTERNATIONAL SYNDICATE

Question n° 1425—**M. Dick:**

Une subvention d'encouragement de \$72,000 au *Shuffleboard International Syndicate* a-t-elle été annoncée par le ministre de l'Expansion économique régionale le 31 octobre 1970 et, dans l'affirmative, a) cette subvention a-t-elle été versée, retirée ou refusée, b) quel montant a-t-on versé jusqu'ici à cette société, durant quels mois et de quelle façon, c) qui en sont les administrateurs, d) qui en est le plus gros actionnaire, e) quelle est la nationalité de ce dernier, f) combien d'emplois devaient être créés lors de l'annonce de la subvention, g) combien d'emplois ont été effectivement créés jusqu'au 1^{er} mars 1973, h) combien d'employés la société comptait-elle au 1^{er} mars 1973, i) quel en était le capital initial, j) quelle part de ce capital a été versée par les propriétaires, k) la société est-elle toujours en activité, sous séquestre ou en faillite, l) à quelle date la subvention a-t-elle été demandée?

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Oui. Une offre de subvention de \$72,540 a été annoncée le 31 octobre 1970; a) Une entente aux termes de la loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a été conclue le 21 octobre 1970 entre le gouvernement du Canada et le requérant à l'égard d'un établissement à Pembroke, agglomération située dans la zone spéciale de Renfrew-Pembroke en Ontario. L'offre a été retirée le 9 mars 1971; b) Aucun versement n'a été effectué; c) M. Charles Street, Saskatoon (Saskatchewan), M. Wally Wagner, Saskatoon (Saskatchewan); Pyramid Holdings Limited, Saskatoon (Saskatchewan); d) Selon la loi sur les sociétés commerciales de l'Ontario, les noms des actionnaires ne peuvent être divulgués; e) Sans objet; f) 30; g) Néant; h) Néant; i et j) On ne peut dévoiler le montant total des capitaux et la part des capitaux du requérant sans divulguer des renseignements fournis par le requérant à titre confidentiel.

Questions au Feuilleton

Cependant, le coût d'immobilisation admissible sur lequel est fondée l'offre de subvention est de \$104,500 et, aux termes des règlements sur les subventions au développement régional, la mise de fonds du requérant doit représenter au moins 20 p. 100 de ce montant dans tous les cas; k) L'entreprise n'a jamais été établie; l) Le 8 août 1970.

MEER—LA SUBVENTION À LA SHUFFLEBOARD
INTERNATIONAL LTD.

Question n° 1426—**M. Dick:**

Une subvention d'encouragement de \$77,000 à la *Shuffleboard International Ltd.* a-t-elle été annoncée par le ministre de l'Expansion économique régionale le 15 juillet 1971 et, dans l'affirmative, a) cette subvention a-t-elle été versée, retirée ou refusée, b) quel montant a-t-on versé jusqu'ici à cette société, durant quels mois et de quelle façon, c) qui en sont les administrateurs, d) qui en est le plus gros actionnaire, e) quelle est la nationalité de ce dernier, f) combien d'emplois devaient être créés lors de l'annonce de la subvention, g) combien d'emplois ont été effectivement créés jusqu'au 1^{er} mars 1973, h) combien d'employés la société comptait-elle au 1^{er} mars 1973, i) quel en était le capital initial, j) quelle part de ce capital a été versée par les propriétaires, k) la société est-elle toujours en activité, sous séquestre ou en faillite, l) à quelle date la subvention a-t-elle été demandée?

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Oui. Une offre de subvention de \$77,238 a été annoncée le 15 juillet 1971; a) Une entente aux termes de la loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a été conclue le 23 juin 1971 entre le gouvernement du Canada et le requérant à l'égard d'un établissement à Renfrew, agglomération située dans la zone spéciale de Renfrew-Pembroke en Ontario; b) Aucun versement n'a été effectué; c) M. Charles Street, Saskatoon (Saskatchewan); Pyramid Holdings Ltd., Saskatoon (Saskatchewan); M. Ron Seiger—nomination M. Wally Wagner, Saskatoon (Saskatchewan); d) Selon la loi sur les sociétés commerciales de l'Ontario, les noms des actionnaires ne peuvent être divulgués; e) Sans objet; f) 32; g) Néant; h) Néant; i et j) On ne peut dévoiler le montant total des capitaux et la part des capitaux du requérant sans divulguer des renseignements fournis par le requérant à titre confidentiel. Cependant, le coût d'immobilisation admissible sur lequel est fondée l'offre de subvention est de \$132,383 et, aux termes des règlements sur les subventions au développement régional, la mise de fonds du requérant doit représenter au moins 20 p. 100 de ce montant dans tous les cas; k) Sous séquestre; l) Le 22 avril 1971.

MEER—LA SUBVENTION À LA R. E. HODGINS INDUSTRIES
LTD.

Question n° 1427—**M. Dick:**

Une subvention d'encouragement de \$79,000 à la *R. E. Hodgins Industries Ltd.* a-t-elle été annoncée par le ministre de l'Expansion économique régionale le 2 novembre 1970 et, dans l'affirmative, a) cette subvention a-t-elle été versée, retirée ou refusée, b) quel montant a-t-on versé jusqu'ici à cette société, durant quels mois et de quelle façon, c) qui en sont les administrateurs, d) qui en est le plus gros actionnaire, e) quelle est la nationalité de ce dernier, f) combien d'emplois devaient être créés lors de l'annonce de la subvention, g) combien d'emplois ont été effectivement créés jusqu'au 1^{er} mars 1973, h) combien d'employés la société comptait-elle au 1^{er} mars 1973, i) quel en était le capital initial, j) quelle part de ce capital a été versée par les propriétaires, k) la société est-elle toujours en activité, sous séquestre ou en faillite, l) à quelle date la subvention a-t-elle été demandée?